

Rapport d'activité

2022

CAUE DU CANTAL



Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

.....

Le CAUE conseille

Les communes, les EPCI, le département, les administrations

Il peut être consulté pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisme et proposer des méthodes d'intervention, inciter à évaluer les besoins et les réalités locales.

A la demande des collectivités publiques, il peut, par exemple contribuer à la prise de décision en organisant ou en conseillant une campagne d'information, une exposition, un concours, une enquête auprès de la population locale...

Les candidats à la construction

Toute personne désirant construire peut consulter le CAUE. Celui-ci donne «les informations, les orientations, les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain et rural». Il conseille sur le choix d'un terrain, l'implantation, les contraintes d'urbanisme. Il analyse les besoins personnels, les explique en terme d'espace et d'usage de l'espace, sensibilise au caractère des constructions locales et aux créations contemporaines.

Les interventions du CAUE sont gratuites, elles excluent la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE informe et sensibilise

Tous les habitants du département : urbains et ruraux, particuliers et associations, administrés et élus, jeunes et adultes...

Il explique, conseille, oriente : sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement : les textes, les procédures, les financements, la création contemporaine, les techniques de construction, de restauration, d'isolation...

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions).

Il documente, fournit des fiches, des photos, des publications sur l'architecture contemporaine et régionale, sur les textes d'urbanisme, les techniques et les matériaux, les couleurs...

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal ?

Adressez-vous au : **19 avenue de la République 15000 Aurillac**

ou par téléphone au : **04 71 48 50 22**

ou email : **contact@cauecantal.fr**

et retrouvez toutes les actualités du CAUE sur son site : **www.CaueCantal.fr**

Le mot du Président



L'année 2022, une année sous le signe de la jeunesse.

Tout d'abord, avec Mme Bernard, directrice depuis le 1er janvier 2021 qui insuffle une nouvelle dynamique à son équipe et qui tisse des liens forts avec les autres CAUE.

Ensuite, grâce aux nouveaux locaux de l'avenue de la République qui facilitent l'accueil d'un public plus large.

Enfin, dans le champ des sensibilisations : collégiens, étudiants, jeunes architectes, tous sont associés aux réflexions et aux enjeux que pose la ville de demain.

Le climat, l'environnement, la mobilité, le patrimoine sont autant de sujets abordés lors des interventions en milieu scolaire mais aussi lors de temps forts : résidence d'architecture et de paysage, projet de 'la Rue aux Enfants' ou de cours Oasis...

Le CAUE, c'est le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement et ce, depuis plus de 40 ans. A l'heure des grandes interrogations face au réchauffement climatique, son rôle auprès des particuliers et des élus est tout à fait d'actualité : conseiller, informer et sensibiliser sur les bonnes questions à se poser et sur les bons choix à prendre.

Tout ce travail est fait en liens étroits avec les partenaires et services du territoire : Cantal Ingénierie Territoire, Cantal Habitat, les Petites Cités de Caractères Cantal, les labels touristiques (Gîtes de France, Clévacances,) les Parcs Régionaux, le CPIE, Fibois, Energie 15, l'IFPP...

En tant que président du CAUE, je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités 2022 qui vous permettra de découvrir les actions récentes et les jalons des futurs projets.

Vous découvrirez dans ce bilan de l'année passée comment le CAUE s'engage au côté du Conseil Départemental dans son projet d'attractivité du territoire, comment il fait émerger les projets qui s'inscrivent dans la dynamique engagée par l'Etat face aux grands enjeux environnementaux et ce, à l'échelle de tout notre paysage cantalien.

J'espère que cette présentation vous donnera envie de travailler avec notre équipe et de nous accompagner dans la promotion de notre structure.

Je profite de cette tribune pour remercier et féliciter l'équipe des salariés du CAUE pour son professionnalisme et son investissement permanent au service de l'ensemble des habitants et des collectivités du Cantal.

Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration qui m'entourent et qui s'investissent régulièrement lors de nos réunions afin de réfléchir collectivement aux modalités d'engagement du CAUE pour le Cantal.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gilles COMBELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles COMBELLE'. The signature is stylized and fluid, written on a light-colored background.

L'ASSOCIATION



Le Conseil d'Administration :

Sa composition, fixée par la Loi sur l'Architecture de 1977 et le décret n°78-172 du 9 février 1978 représente les principaux acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois, conformément aux statuts.

4 représentants de l'État (Membres de droit)

Madame LUTIC, Inspectrice d'Académie

Madame BOREL : Architecte des Bâtiments de France

Monsieur CHARRIERE, Directeur Départemental des Territoires

Monsieur NOYER : Directeur de la Chambre d'Agriculture

6 représentants des collectivités locales (Désignés par le Conseil Départemental)

Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Le Rouget/Pers

Monsieur FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Mandailles-St-Julien

Madame LANTUEJOUL : Vice-Présidente du Conseil Départemental, Maire d'Arpajon-sur-Cère

Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Monsieur MALVEZIN : Maire de La Roquebrou

4 représentants des professions (désignés par le Préfet)

Madame GIRARD, Architecte, représentant l'Ordre des Architectes

Madame GOFFINET : Architecte

Monsieur REYGADE, Architecte

Monsieur CARRIER, représentant la CAPEB

2 personnes qualifiées

Monsieur HERTZ, CPIE

Monsieur PINGET, Directeur Général de Cantal Habitat

6 membres élus par l'Assemblée Générale

Monsieur GANUCHAUD, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine

Madame ESCURE, Directrice de Gîtes de France Cantal

Madame SAUNAL-CROS, Géomètre expert

Madame MOULIER, 1er adjointe à la mairie de Polminhac

Monsieur FREGEAC, représentant l'Association de sauvegarde des burons

Monsieur GOUZE, représentant la Chambre des Métiers

Le bureau :

Président : Monsieur COMBELLE, Vice-Président du CAUE, Maire de Le Rouget-Pers

Vice-Président : Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Trésorier : Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Secrétaire : Monsieur REYGADE, Architecte

Le CAUE du Cantal – son fonctionnement en 2022

L'équipe

Émilie BERNARD : architecte, directrice du CAUE

Martine FOURNIER : secrétaire-comptable

Muriel POUJOL : chargée de mission en Architecture

Geneviève ROUX : chargée de mission en Architecture

Romain DESTERNES : apprenti secrétaire-comptable en alternance

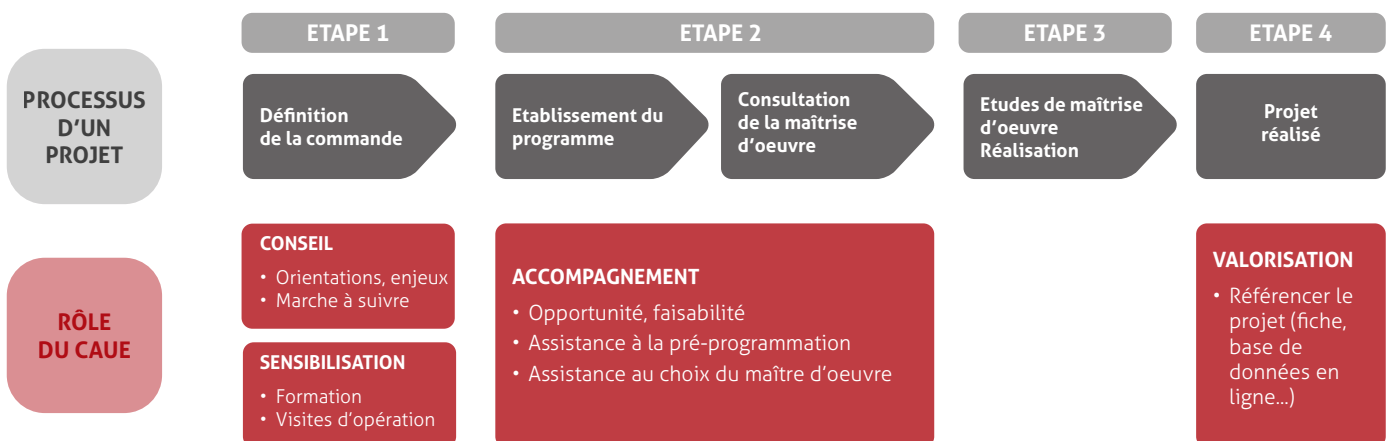
Conseiller – Former – Sensibiliser

Les domaines d'intervention du CAUE du Cantal sont : l'urbanisme et le paysage, l'architecture et le patrimoine, les économies d'énergie, l'espace public.

Le CAUE est, pour les élus, un outil d'aide à la décision. Il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide les collectivités à définir leurs justes commandes et contribue à contenir et à maîtriser les coûts.

Les missions et actions du CAUE ne relèvent pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni de celui de la maîtrise d'œuvre qui constituent des prestations intellectuelles rémunérées, conclues dans le cadre d'un marché public.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT : LE RÔLE DU CAUE



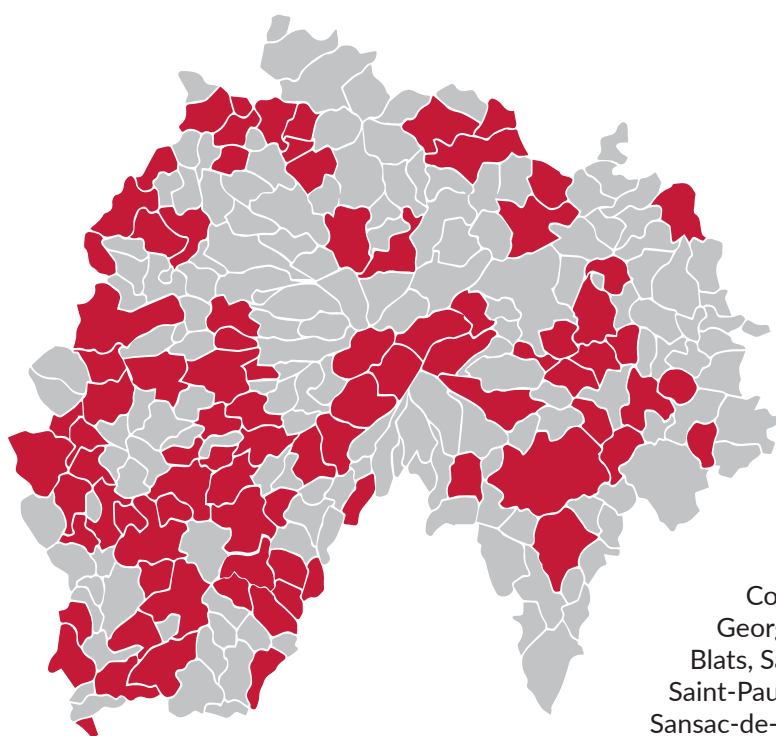
Les adhérents

Nos adhérents

La loi de 1977 sur l'architecture a créé les CAUE sous la forme d'associations indépendantes. C'est en 2003 que les membres du conseil d'administration ont adopté le principe d'adhésion au CAUE afin que sa légitimité repose sur la diversité de ses membres adhérents. Les collectivités, les associations et professionnels peuvent adhérer. Ainsi, chaque nouvelle adhésion contribue à la reconnaissance de la pertinence du CAUE et de la qualité des services rendus. L'appui de ses adhérents lui permet d'envisager des actions nouvelles à leur intention.

Pour cela chaque année le CAUE fait appel, plus particulièrement aux communes et aux groupements de collectivités, pour adhérer à l'association et participer ainsi au fonctionnement de cet outil commun de service public. Une nouvelle fois en 2021 nos partenaires ont répondu favorablement avec **90 communes adhérentes**.

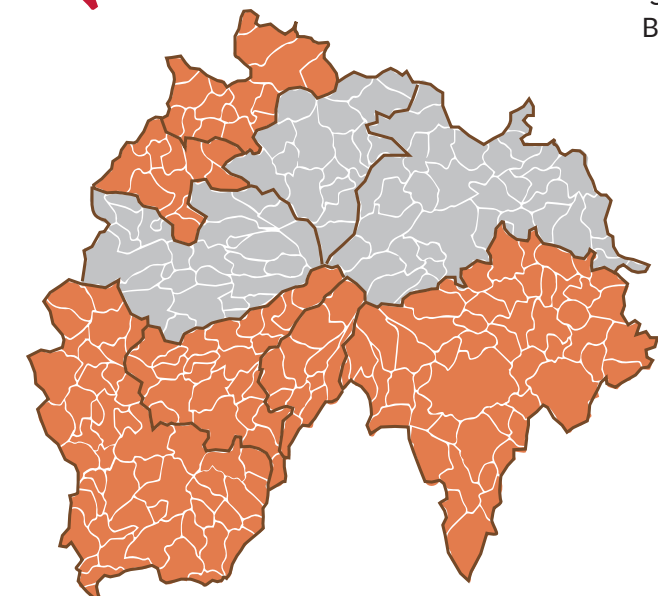
Communes :



Albepierre-Bredons, Allanche, Alleuze, Andelat, Antignac, Arches, Arnac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Chaliers, Chalvignac, Champagnac, Chaudes-Aigues, Cheylade, Coltines, Condat, Coren-les-Eaux, Crandelles, Ferrières-Saint-Mary, Glénat, Jussac, La Monselie, Laroquebrou, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézie, Laveissière, Le Rouget – Pers, Le Vigeant, Leucamp, Leynhac, Madic, Mandailles-Saint-Julien, Marcenat, Marcolès, Marmanhac, Massiac, Mauriac, Maurs-la-Jolie, Menet, Montgreleix, Montmurat, Montsalvy, Montvert, Murat - Chastel-sur-Murat, Naucelles, Neuvéglise-Sur-Truyère, Omps, Paulhac, Pierrefort, Pleaux, Polminhac, Prunet, Puycapel, Quezac, Raulhac, Riom-es-Montagnes, Roffiac, Roumégoux, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Saint-Constant-Fournoules, Saint-, tienne-Cantalés, Saint-Georges, Saint-Gérons, Saint-Illide, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Mamet-la-, Salvétat, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Pierre, Saint-Simon, Saint-Urcize, Sansac-de-Marmiesse, Sauvat, Siran, Talizat, Teissières-les-Bouliès, Thiézac, Tournemire, Ussel, Vabres, Vebret, Vezac, Veze, Vezels-Roussy, Vic-sur-cère, Villedieu, Vitrac, Ydes, Ytrac

Communautés de Communes :

Agglomération du Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, Pays de Mauriac et Sumène-Artense, Pays de Saint Flour.



Les adhésions

Les adhésions 2021 :

90 communes ont adhéré en 2022 contre 86 en 2021

6 communautés de communes en 2022 contre 5 en 2021

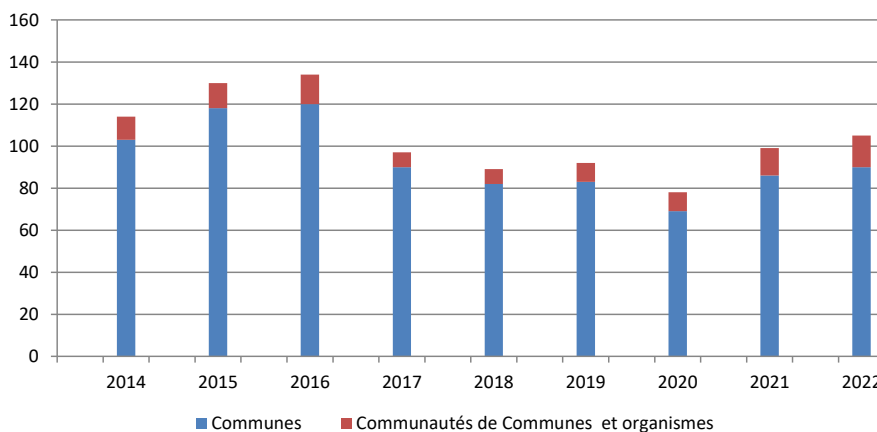
6 organismes et chambre consulaire (Syndicat Mixtes du Puy-Mary, Gîtes du Cantal, Clévacances, Cantal Destination, CIT et Chambre d'agriculture)

2 associations (CPIE et Energies15)

Barème des adhésions 2022

Communes :

De 1 à 500 hab. :	140 €
De 500 à 1 000 hab. :	200 €
De 1 001 à 2 000 hab. :	280 €
De 2 001 à 4 000 hab. :	360 €
De 4 001 et plus :	440 €



Communautés de communes :

Le barème est de 0,08 € par habitant avec un minimum de 600 € et un maximum de 3 000 €

Syndicats mixtes, organismes et associations :

Adhésion unique : 600 €

Pour l'année 2022, ajout des barèmes « Particuliers » et « Entreprises » :

Associations/Entreprises : 80 €

Particuliers : 25 €

Bulletin d'adhésion :

Le bulletin d'adhésion au CAUE du Cantal peut s'obtenir auprès du secrétariat par courrier ou par mail au format PDF. Vous pouvez contacter le CAUE sur le lien suivant : contact@cauecantal.fr.

Barème des cotisations 2022

Communes	
1 à 500 hab	: 140 €
500 à 1 000 hab	: 200 €
1 001 à 2 000 hab	: 280 €
2 001 à 4 000 hab	: 360 €
4 001 hab et +	: 440 €

Communautés de communes
0,08 € par habitants (montant minimum 600 € et maximum 3 000 €)
Syndicats mixtes, Organismes : Montant unique de 600 €
Associations, Entreprises : 80 €
Particuliers : 25 €

Adhérer au C.A.U.E. C'est :

- Soutenir le CAUE dans sa mission de service public décrite dans la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.
- S'associer à la démarche culturelle du CAUE en faveur de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages urbains et ruraux, du patrimoine et de l'environnement.
- Bénéficier de conseils personnalisés et d'un accompagnement technique et méthodologique du CAUE pour garantir la pertinence et la durabilité d'un projet dans le cadre d'un programme d'aménagement pluriannuel.
- Préparer l'avenir en initiant des démarches qualitatives en amont des projets de construction, d'aménagement urbain ou paysager dans le cadre d'une convention, toujours hors maîtrise d'oeuvre.
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur PLU et de leur projet d'aménagement et de développement durable.
- Etre destinataire de toutes nos publications dont le rapport annuel d'activité.
- Prendre part aux décisions et orientations de la vie de l'association en étant membre de son Assemblée Générale.

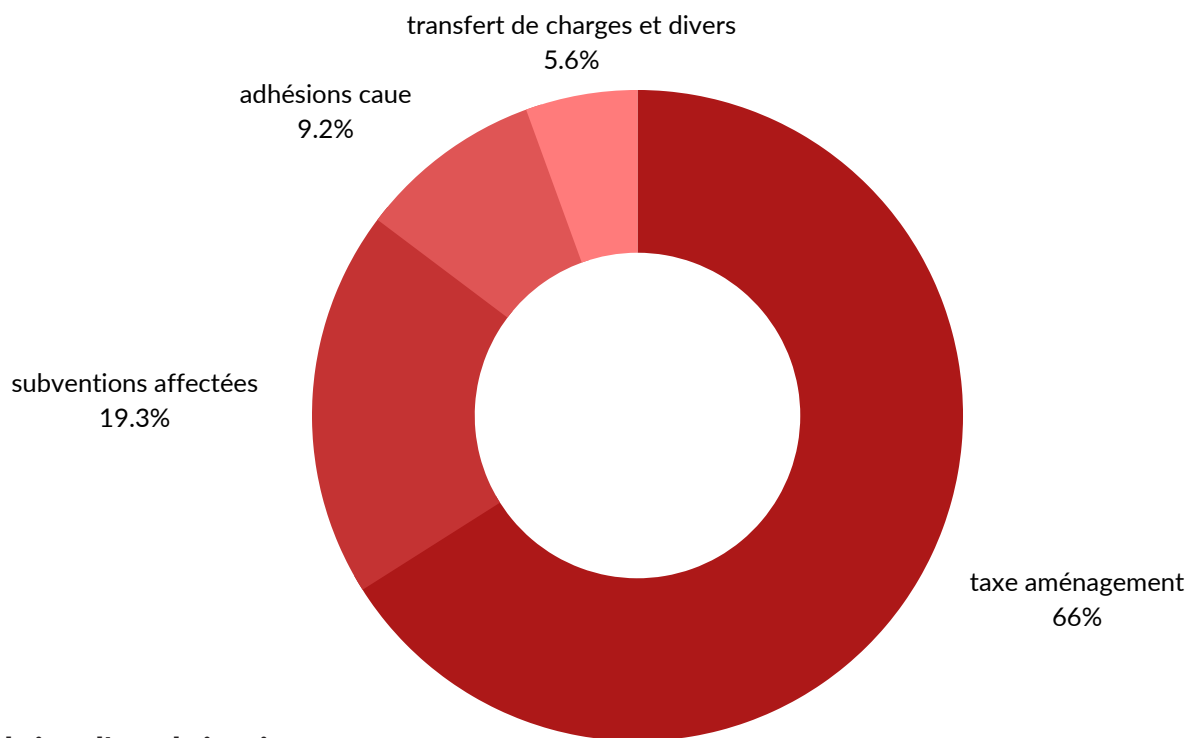
caue Cantal
Commissariat à l'Architecture, à l'Urbanisme et de l'Environnement
11 rue de la République
43000 Aurillac
04 71 68 60 48

caue Cantal
Nos adhérents nous apportent chaque année leur soutien et participent à la vie de l'association. Grâce à ce partenariat privilégié, le CAUE peut développer des actions qualitatives, transversales, durables et totalement impartiales.

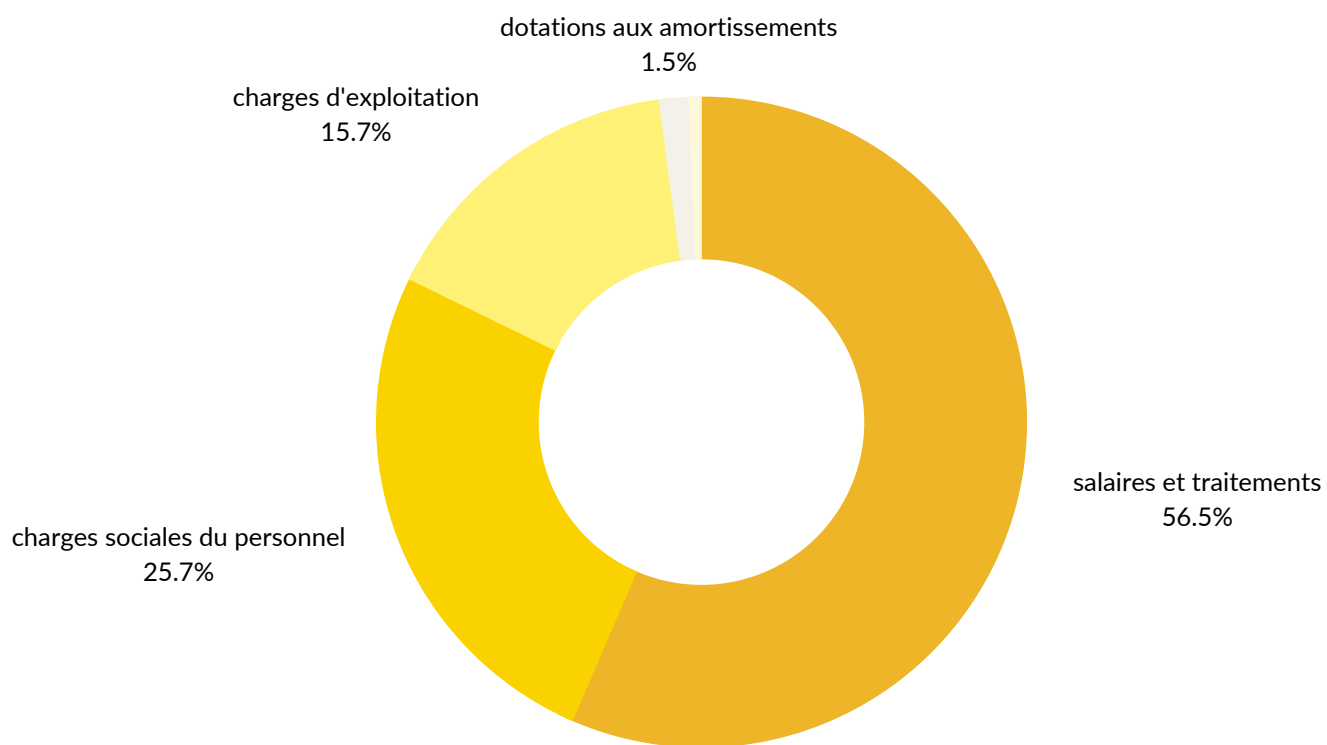
NOUVEAU RIB

RIB FRANCE	Banque	Guichet
16806		04821
BAN ET RANGER : F76 1680 6048 2166 1181 6865 934		
DOMICILIATION : AURILLAC ST ELOI (04821)		

BIC : AGRIFRPP668



Produits d'exploitation



Charges d'exploitation

Quelques chiffres

Les comptes

L'exercice 2022 se solde par un résultat négatif de -8 354.42 €, contre un résultat positif en 2021 de 28 258.30 euros.

Principale ressource du CAUE, la part de la taxe d'aménagement pour un montant de 221 635.47 € contre 187 778.10 € en 2021.

La convention de partenariat avec le CIT de 30 000 euros n'a pas été renouvelée en 2022.

Produits

Les produits d'exploitation sont constitués ainsi :

- La part de la Taxe d'Aménagement (TA) reversée par le Conseil Départemental pour un montant de 221 635.47 € représente 66.00 % des produits.
- Le montant des adhésions des collectivités, syndicat mixte, organismes, chambre consulaire et associations est de 30 785.84 € et représente 9.17 % du total des produits.
- Les conventions pour missions d'accompagnement des collectivités et conventions de partenariat s'élèvent à 64 674.36 € et représentent 19.27 % des produits.
- Les produits divers comme la subvention alternance, le transfert des charges, le remboursement formation, les ventes et prestations de services et les indemnités journalières s'élèvent à 18 654.12 € et représente 5.56% du total des produits.

Charges

Le montant des charges est de 330 418.68 € dont :

- Charges de personnel et charges sociales : 273 230.39 €
- Impôts et taxes : 3 723.00 €
- Achats et charges : 50 875.11 €
- Dotations aux amortissements : 2 590.18 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

LE CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJET



\ Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE (Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Il est même une mission fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers se font sur rendez-vous ou par téléphone.

La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure du contrôle administratif.

Les conseillers du CAUE apportent un service personnalisé et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

Le conseil CAUE est gratuit, c'est une obligation légale et une contrepartie liée à la Taxe d'Aménagement dont le taux est voté par le Conseil Départemental.



Les particuliers s'adressent au CAUE spontanément, ou sur les conseils des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et DDT), ou à la demande des différents labels lorsqu'il s'agit de projets touristiques ou bien encore par le service bâtiment de la Chambre d'Agriculture pour les bâtiments agricoles.

Les demandes portent sur des extensions ou des rénovations pour la majorité, viennent ensuite les demandes pour des constructions neuves et enfin les sollicitations concernant des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec voisins, les problèmes de mitoyenneté et de limites de propriété, l'isolation, etc.



34 conseils auprès de particuliers ont été réalisés sur le site du CAUE en 2022.

Quand consulter le conseiller en architecture?

En consultant le CAUE le plus tôt possible, les particuliers, les porteurs de projet touristique, les agriculteurs, etc. rencontrent un partenaire pour les aider dans la réflexion et dans la démarche de valorisation de leur projet.

Rôle des conseillers en architecture

- Analyse le contexte physique, géographique et paysager, mesure l'impact dans le site du projet de construction envisagé.
- Aide à la clarification des besoins en fonction des usages.
- Renseigne sur la réglementation et les démarches à entreprendre.
- Dirige vers les organismes compétents notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec les Espaces Info Energie.
- Affine les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur de ses toitures, intégration dans le site...).
- Formule des recommandations pour la préservation des qualités paysagères, notamment par le choix de végétaux.

\ L'assistance architecturale

Lors d'une mission d'assistance architecturale, un conseiller en architecture du CAUE est mis à disposition d'une structure intercommunale qui le souhaite pour assurer des permanences régulières sur place.

Le conseiller rencontre les habitants et les conseille pour tous types de projets (construction neuve, réhabilitation, extension, ravalement, etc...).

C'est, pour ceux qui réalisent leur dossier sans architecte, l'occasion de rencontrer un professionnel lors de consultations destinées à les guider et à les conseiller dans leur projet.

Le conseiller en architecture assiste le service instructeur (pôle ADS) de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont fait ce choix et ont demandé au CAUE que la conseillère en architecture, Mme Geneviève ROUX, assure des permanences deux fois par mois (1er et dernier vendredi / mois) dans les locaux de Saint-Flour Communauté.

579 dont 37 dossiers spécifiques OC'TEHA ont été analysés en 2022 : cette demande de conseils est chaque année en progression.

Les particuliers s'adressent directement auprès de Saint-Flour Communauté qui gère la prise de rendez-vous.



\ Le conseil aux porteurs de projets touristiques

Les trois labels touristiques : Bienvenue à la ferme, Clévacances et les Gîtes de France Cantal ainsi que le service tourisme du Conseil Départemental sollicitent régulièrement le CAUE pour des conseils sur les sujets de restauration et de valorisation de biens immobiliers en vue de développer un projet d'accueil touristique.

Après une visite sur place organisée par le Label concerné avec le porteur de projet, le CAUE rédige une fiche-conseils complétée par des exemples afin de guider le porteur de projet.

Le CAUE peut être également consulté pour donner un avis nécessaire à la demande de subvention. **En 2022 ce sont 29 dossiers d'hébergement touristique** que le CAUE a conseillé tous labels confondus.



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS



Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7 - Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, extrait).

Le CAUE « assiste les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc. » Décret du 9 février 1978 .

18 collectivités (communes et communautés de communes) ont été accompagnées par le CAUE en 2022.

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public... L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple. L'accompagnement des collectivités locales est une des missions originelles et permanentes des CAUE. Le CAUE est un partenaire compétent, rigoureux et indépendant qui apporte aux élus une aide à la décision en matière d'architecture, de patrimoine non protégé, d'urbanisme d'aménagement et de paysage.

Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par simple appel téléphonique, par courrier ou par mail. Une première rencontre sur place et un échange avec les élus avec la directrice du CAUE permet de prendre connaissance du contexte général, de guider le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente et de préciser les suites à donner.

Procédure

Le CAUE propose deux types d'intervention :

- Des missions courtes de type conseil ponctuel qui se traduit par la rédaction d'une fiche-action.
- Si le conseil ponctuel doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit par un conventionnement avec la collectivité.

Objectifs

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, en accord avec la loi sur la commande publique.

\ ARCHITECTURE

- Le CAUE est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.).

- Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération.

- Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études. Cet accompagnement peut être proposé également en partenariat avec le CIT qui assure dans ce cas une mission d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).

- Enfin, le CAUE apporte ses compétences pour mener une réflexion globale à l'échelle des communes pour entreprendre une réflexion prospective et définir des stratégies et orientations d'aménagement.

[Image 1] La Monselie

Le terrain du projet de maisons pour les aînés.

[Image 2] Thiezac

Place de la fontaine



Collectivités accompagnées en 2022

La Monselie : Accompagnement pour la création d'hébergements inclusif pour personnes âgées.

Thiezac : Réflexions sur les acquisitions potentiels de la commune pour dynamiser le cœur de bourg.

- Le CAUE propose ses compétences en matière de planification et



\ URBANISME & PAYSAGE

[Image 3] Sansac de Marmiesse
Atelier participatif avec l'agence de médiations architecturales et urbaines InVivo.

[Image 4] Saint Urcize
Le jardin de l'église.

d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Cantal.

- *Il apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents d'urbanisme.*

- *Il assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme (extensions de bourg, création de lotissements...) respectueuses de l'environnement.*

- *Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local. Dans ce cadre, il propose une réflexion préalable sur l'aménagement d'un terrain communal, d'un cœur de bourg en soumettant des orientations d'aménagement aux collectivités.*

• *Le conseil aux collectivités permet aux élus d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :*

- *Dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement,*

- *Dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes,*

- *Dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.*

• *Les missions confiées au CAUE oscillent autour de plusieurs thématiques, à savoir :*

- *Les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics et espaces de stationnements. Les traversées de bourgs, la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques urbaines et paysagères.*

- *La gestion des circulations douces et des modes de déplacements.*

- *La valorisation d'espaces verts, de plans d'eau pour concilier activités humaines et biodiversité.*

(Image 5) Saint Simon
Les abords de l'église.



Collectivités accompagnées en 2022

Ayrens : Plan guide afin de prioriser les futurs aménagements du cœur de bourg.

Jussac : Poursuite du travail engagé en 2021 sur le plan guide de Jussac à 2030 espaces publics et école.

Le Rouget Pers : Requalification de la place de la mairie et de la traverse de bourg en accompagnement avec l'agence Hémis en charge de la programmation pour un futur concours de maîtrise d'œuvre.

Omps : Centre bourg, tour de l'église et traverse

Pleaux : résidence d'architecture et de paysage pour le projet de requalification de l'îlot Saint Joseph avec Incipit

Saint Paul des Landes : aide à la définition de cheminements doux reliant les hameaux au bourg.

Saint Chamant : Requalification des espaces publics du cœur de bourg dans le cadre des futurs travaux de la traverse.

Sansac de Marmiesse : Accompagnement en partenariat avec l'agence de médiations architecturales et urbaines InVivo dans le cadre de la déviation de la RN122, Sansac 2030.

Saint Simon: Cœur de bourg et cheminements, mise en valeur et stratégie.

Saint Urcize : Aménagement du jardin de l'église.

Thiezac : Requalification des espaces publics et de la traverse.

Conseils ponctuels :

Saint Etienne Cantalès, Brezons, Laroquebrou et Marcolès.

Petites villes de Demain :

Dans le cadre de ce programme innovant porté par l'État le CAUE s'est inscrit dans la continuité des engagements de la FNCAUE pour accompagner les communes homologuées PVD.

Dans la continuité du travail engagé en 2021 avec les communes d'Ytrac, Jussac, Saint Paul des Landes, Pleaux, ce sont Sansac de Marmiesse, Saint Simon et Le Rouget Pers qui ont fait appel au CAUE.

Petits centres bourgs :

La préfecture du Cantal a souhaité mettre en place une opération pilote appelée "Petits Centres Bourg" pour les communes de Saint Chamant, Coren les Eaux, Marcenat et



Saint Julien de Mandailles. C'est dans ce cadre que le CAUE a été invité à participer à plusieurs journées de diagnostic et d'échanges.

Accompagnement du label «Petites Cités de Caractère®» :

Le CAUE est à l'origine des dossiers homologations reconnus au niveau national dans le réseau PCC.

Le CAUE est reconnu comme un partenaire incontournable et est sollicité notamment pour les agréments des nouvelles citées candidates ou pour le renouvellement des agréments. Ainsi le CAUE est régulièrement consulté par les Petites Cités de Caractères® du Cantal pour des conseils

- Marcolès dans le cadre de acquisition de la maison de la Hyacinthe.
- Montsalvy pour l'aménagement des jardins du cloître,
- Pleaux pour la mise en place d'un parcours Archistoire.

L'accompagnement des communautés de communes et participation à des comités de pilotage :

Saint-Flour Communauté:

- Pôle Urbanisme :

Le CAUE accompagne le territoire communautaire du Pays de Saint-Flour sur la base d'une convention depuis 2015. Une nouvelle fois la communauté de communes a choisi de renouveler ce partenariat. Le CAUE apporte ses compétences techniques et sa connaissance du territoire et aide les élus dans l'appréciation qualitative des permis de construire en lien avec le service instructeur de Saint-Flour Communauté. Des conseils sont également donnés aux particuliers lors des permanences qui sont effectuées deux fois par mois (1er et dernier vendredi) à la maison de l'habitat et du patrimoine à Saint Flour.

- OPAH-RU et PIG :

Accompagnement sur les opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé portées par Saint-Flour Communauté au côté des services de Saint-Flour Communauté et du prestataire de la collectivité "OC'TEHA" .

En 2022, le CAUE a apporté ses conseils pour 37 pétitionnaires.

Communauté de Communes d'Agglomération d'Aurillac

- Comité de pilotage OPAH / OPAH-RU.
- Commission SPR (Site Patrimoine Remarquable).
- Journée action PVD.



[Image 6] Marcolès
Maison de la Hyacinthe.

[Image 7] PCC Cantal
Assemblée générale du
19/10/2022.

Z O O M

RÉSIDENCE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE À PLEAUX



\ GÉNÈSE DU PROJET

En 2021 la commune de Pleaux et Cantal Ingénierie Territoire ont souhaité faire appel au CAUE afin de les aider dans la définition du futur programme de l'îlot Saint Joseph : un ancien collège privé en cœur de bourg acquis par la collectivité.

Afin d'associer les habitants et de permettre l'émergence d'un projet commun des nouveaux usages des lieux le CAUE du Cantal a proposé la mise en place d'une Résidence d'Architecture et de Paysage. Cette résidence, financée dans la cadre du programme Petites Villes de Demain et par la Direction des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes, a été conduite par l'atelier Incipit de janvier à avril 2022.

Le CAUE a assuré le montage du projet et l'accompagnement de la collectivité dans cette démarche innovante.

\ LES PRÉREQUIS DU PROJET

- une collectivité,
- un projet de territoire,
- un ensemble de bâtiments à réhabiliter en cœur de bourg, positionné à l'interface de la ville et de la campagne,
- un lieu vécu ou fantasmé par les habitants qu'ils en aient été élèves ou non.

3 Résidences d'Architecture et de Paysage

dossier de synthèse - juin 2022



Vue à la dérobée de l'édifice Saint-Joseph depuis la place Georges Pompidou
Perspective

\ LA PROPOSITION DU CAUE

Pensée comme une façon novatrice de sensibiliser à la notion d'espace, la résidence d'architecture a pour vocation de créer les conditions originales d'une rencontre entre des professionnels investis dans l'aménagement des territoires et la population locale. Elle s'inscrit dans une démarche à la fois pédagogique et culturelle et repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et les habitants.

Elle a pour vocation :

- De contribuer à ouvrir le regard des habitants sur le cadre de vie, à s'interroger sur le devenir du collège Saint Joseph et sur le développement du territoire de Pleaux, de susciter des questionnements sur la production architecturale, les usages, les modes de vie, ainsi que les liens entre habitat et l'environnement local,
- D'accroître la notoriété du territoire auprès d'un public extérieur,
- De promouvoir le territoire comme un territoire d'opportunité de travail où il fait bon vivre,
- De favoriser une synergie entre les habitants et le projet de rénovation du collège Saint Joseph,
- De fédérer les habitants et la collectivité autour du projet,
- Répondre au mieux aux besoins et envies des habitants,
- De permettre aux habitants de mieux appréhender leur cadre de vie et de valoriser le patrimoine local, grâce à l'implication des résidents,
- De transmettre à un large public des connaissances sur les problématiques rurales et architecturales relatives au territoire.



Projets et actions soutenus par
l'Agence Nationale de Cohésion
des Territoires

\ APPORTS POUR LA COLLECTIVITÉ

Cette expérience a permis la confrontation des regards et la mise en place d'une dynamique d'échanges entre habitants et élus, côte à côte ils ont pu faire projet ensemble et débiter un travail d'appropriation des lieux.

Ainsi avant d'être un programme l'îlot Saint Joseph est devenu un lieu de vie et de rencontre approprié par les habitants.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projets et actions soutenues par
la DRAC Auvergne Rhône Alpes



LE CAUE ET SES PARTENAIRES



\ COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Le CAUE participe en tant que membre aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre, à différentes commissions, jury d'homologation pour les labels, etc.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) :

- Présentation des actions du CAUE au nouvel Architecte des Bâtiments de France.
- Rencontre entre équipe, revue de projets.

Parc Naturel Régional des Volcans et Parc Naturel Régional de l'Aubrac :

- Consultation pour un parcours découverte de la vallée de la Maronne
- Cahier des Paysages de l'Aubrac, réunions Obrador.

Conseil Départemental :

- Présentation de l'application Archistoire aux services culture et tourisme.
- Réunion avec le service tourisme et les labels pour un travail sur la qualité des rénovations des hébergement touristique et l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.

Association des Maires du Cantal :

- Présentation du CAUE au Conseil d'Administration du 21 février 2022.
- Préparation d'une formation en partenariat avec la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Construction Publiques) sur le thème de la commande de maîtrise d'œuvre en marché public.

Préfecture, Direction Départementale des Territoires et Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

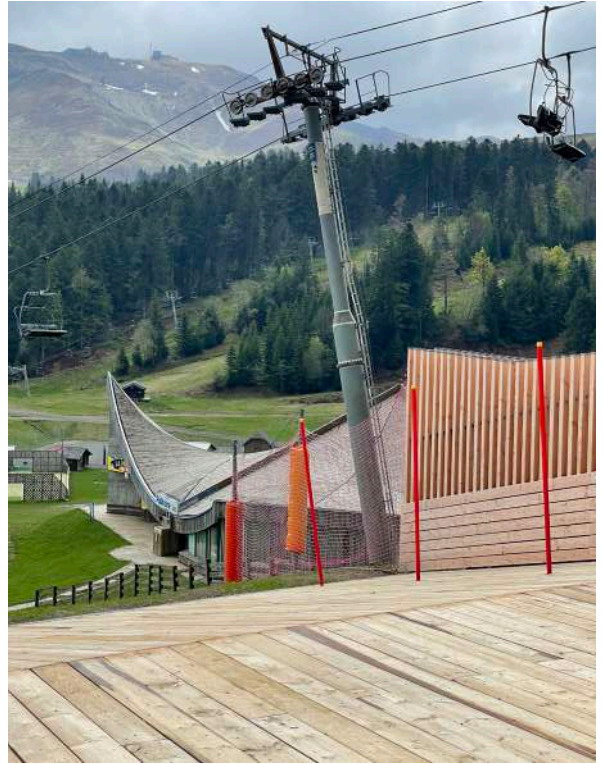
- Petites Villes de Demain.
- Journées Départementale des Paysages, sur le thème murs et ouvrages en pierre sèche.
- Participation en tant que professionnel architecte aux commissions départementales nature/paysages et sites (CDNPS) et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
- Réunions du groupe buron pour l'élaboration d'une charte à destination des porteurs de projet.
- Revue des projets avec l'Architecte et la Paysagiste Conseils

[Image 8] Entreprise Bouysse à Arpajon-sur-Cère
Formation 4J avec Fibois et Energie 15.

[Image 9] Passerelle bois au Lioran
Formation 4J avec Fibois et Energie 15.

[Image 10] Buron Matinal Haut à Salers
Groupe de travail CDNPS.

[Image 11] Comité de suivi PVD
ANCT - 21 juin 2022.



de l'État et l'Architecte des Bâtiments de France.

- Participation aux comités de pilotages des Petites Villes de Demain.
- Participation aux comités de pilotage de l'étude d'amélioration de la traversée du secteur de Maurs et de Saint-Etienne-de-Maurs par la RN122 et RN 122 - gorges et vallées de l'Alagnon.
- Comité Local de Cohésion Territoriale du Cantal.

FIBOIS AURA et Energie 15 :

- 1^{ère} session de la formation 4J forêt – bois construction – bois énergie dans le Cantal sur les sites de Chaudes Aigues, Murat, Riom-es-Montagne et Aurillac.

Ordre des Architectes :

- Réunions régionales et nationales, Groupe de travail sur la commande du particulier et réunions statutaires.

Ecole Architecture Clermont-Ferrand :

- Ateliers centre-bourgs de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand à Riom-es-Montagnes.

CPIE :

- Poursuite de l'action « Carré de verdure pour le Climat et la Biodiversité », cofinancé par la CABA et la DREAL : sensibilisation des collectivités volontaires sur les problématiques de biodiversité des espaces verts et la désimperméabilisation des sols par la gestion raisonnée des eaux de pluie. Les collectivités qui ont été choisies sont Crandelles, Naucelles et Vézac.
- Réunions préparatoires à la mise en place de l'action cours Oasis en partenariat avec l'éducation nationale et l'Agence Régionale de Santé.

Syndicat Mixte du Grand Site du Puy Mary :

- Réunion de l'atelier Plan de Paysage Transition Énergétique Puy Mary.

\ JURYS DE CONCOURS

Villes et Villages Fleuris :

- Jury départemental (Arpajon sur Cère, Crandelles, Junhac, Ladinhac, Laroquevieille, Marcolès, Maurs, Menet, Omps, Roumegoux, Saint Bonnet de Condat, Saint Hippolyte, Saint, Simon Sansac de Marmiesse Segur les Vilas, Teissière Les

[Image 12] Tessières Les Bouliès
Concours Villes et Villages fleuris

[Image 13] Gîte au Monteils
Prix coup de coeur 2021.

[Image 14] Vézac
Inauguration Maison du bien vivre
Agence Metafore Architecte.



Bouliès, Vieillevie et Vitrac).

- Jury National dans le Puy de Dôme.
- Mise à jour d'un guide sur la taille des arbres à destination des employés communaux.

Champagnac :

- Concours pour l'entrée du bourg, deuxième phase.

Gîtes de France :

- Prix coup de cœur dans les locaux des Gîtes de France.
- Prix coup de cœur au Monteils.

\ DIVERS

Gîtes de France :

- 65 ans des Gîtes de France Cantal le 09 septembre 2022.

Fondation du Patrimoine :

- Remise des labels de la Fondation du Patrimoine le 20 mai 2022.

Plus Beaux Villages de France :

- 40ème anniversaire et Assemblée Générale le 21 mai 2022.

Vézac :

- Inauguration cité des aînés, maison du bien vivre, espace commercial et micro-crèche le 10 décembre 2022.

Naucelles :

- Présentation du projet partenarial de services et commerces à la population de la Place de Lardennes à Naucelles le 07 janvier 2022.

Nouveaux locaux du CAUE :

- Inauguration du 19 avenue de la République à Aurillac, en présence de M. Buchaillat préfet du Cantal et de M. Bruno Faure, Président du Conseil Départemental, le 7 décembre 2022.

[Image 15] Inauguration des locaux du CAUE
7 décembre 2022

[Image 16] Le CAUE
Les nouveaux locaux du CAUE au 19 av. de la République à Aurillac



Cantal
c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

LES
MÉTÉORES

Cantal
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

« CAUE vous assiste et promeut la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale lors du façonnement de l'habitat et l'aménagement des territoires »

➤ **CONSEILLER**
Les particuliers et les collectivités territoriales pour améliorer ou développer leur environnement.

➤ **FORMER**
Les élus et les professionnels des territoires et de leur habitat.

Les Ateliers qui mutualisent l'expertise, la connaissance de l'habitat et l'habitat dans tout le département.

Les professionnels et les acteurs du cadre de vie qui ont des projets d'aménagement de territoire et de logement.

➤ **INFORMER**

SENSIBILISER LE PUBLIC ET LES SCOLAIRES





[Image 17] Affiche pour le JNA
L'Arche des Neiges de Vittorio
Mazzucconi 1980.

[Image 18] Collège G. Pompidou
Intervention des élèves dans le hall
du collège



Loi du 3 janvier 1977, article 7 :

« ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... ».

Collège Murat :

Accompagnement des élèves des classes d'Arts Plastiques de 4ème du Collège Georges Pompidou sur le thème les portes : interventions plastiques dans le hall du collège, reproduction graphique des éléments relevés par les élèves dans les rues de Murat.

Interventions à l'IFPP :

Conformément aux besoins exprimés par l'IFPP dans le cadre de sa formation BTS Professions Immobilières, le CAUE réalise des cours sur la thématique : Architecture, Habitat, Urbanisme et Développement Durable sur une période de 50 heures.

A ce titre, la démarche proposée par le CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Journées Nationales de l'Architecture (JNA) :

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture, présentation de l'exposition Archi 20/21 de l'Union régionale des CAUE et visite de la patinoire du Lioran, labellisée en 2016. Le bâtiment, œuvre de Vittorio Mazzucconi, est aujourd'hui en mauvais état du fait des conditions d'exploitation de la patinoire en glace naturelle.



Liberté
Égalité
Fraternité

Projets et actions soutenues par la
DRAC Auvergne Rhône Alpes

[Image 19 & 20] Photos CAUE
Visite critiques d'édifices publics le
23 octobre 1981

L'Arche des Neiges dévoile ses intérêts

Si son futur reste incertain, la patinoire du Lioran n'en demeure pas moins une prouesse architecturale. Une visite guidée l'a démontré.

Faire venir un architecte de renommée internationale au beau milieu du Cantal dans les années 1970. Un exploit réalisé par le Conseil général de l'époque à travers la construction de l'Arche des Neiges, nom de baptême de la patinoire du Lioran. Une visite guidée du bâtiment a été proposée par le CAUE (*) du Cantal avec le soutien de la Drac dans le cadre des Journées nationales de l'architecture.



EXPLICATIONS. Une visite exceptionnelle dans le cadre des Journées de l'architecture.

Créée en 1966, Super-Lioran fait partie des stations de ski du Massif central. Les premières constructions ont été le bâtiment du téléphérique, le Sapin et le Tour Surné. Bien qu'offrant une grande capacité d'hébergement sur une faible surface et sa localisation dans un site particulièrement critique pour son impact sur le paysage et sa ressemblance avec les immeubles urbains. Le Conseil général décide en

1978, conscients de la variabilité de l'environnement, le Conseil général

lance la construction d'un nouveau bâtiment multivalent qui abriterait une patinoire et une piscine. Par manque de financement, le projet de piscine intérieure est abandonné et remplacé par des toboggans aquatiques extérieurs. Seule la patinoire verra le jour avec une piste de glace synthétique permettant de transformer le lieu en

manière à fondre le bâtiment lorsque le neige le recouvre. La couverture en lames de métal et la charpente en lamellé-collé participent aussi à l'intégration de la patinoire au sein de la prairie des Sagnes.

Symbolique
« Il y a aussi toute une symbolique à travers l'Arche », ajoute Alexandre Adibison, conseiller municipal de Laveissière. Mazzucconi pense que la société moderne est devenue artificielle, hors-sol et en manque de repères. C'est un clin d'œil à l'Arche du Déluge, dernier refuge d'une humanité perdue.

Quarante hivers ont laissé des traces sur le bâtiment. « Il y a de nombreux problèmes d'infiltrations », indique Hervé Proust, directeur de la SAEM, qui rappelle que le toit doit être fréquemment déneigé pour alléger le poids sur la charpente, une opération qui mobilise une dizaine d'ouvriers. Le remplacement de la glace synthétique par de la glace vive en 1994 engendra aussi de l'humidité

depuis le sol et a profondément modifié l'usage du bâtiment. « Il y fait rarement plus de 10°C », indiquait Hervé Proust. Ainsi, l'Arche des Neiges a perdu sa polyvalence et ne peut plus accueillir de spectacles ou de congrès. De plus, le système de refroidissement est particulièrement énergivore et la facture d'électricité pourrait passer de 40.000 € à 300.000 € avec les nouveaux tarifs, selon le directeur.

Unique patinoire du département, son intérêt architectural a été souligné dans plusieurs publications. Néanmoins, les importants besoins de restauration et son fonctionnement déficient interrogent. Maintenir de la glace vive uniquement en hiver ? Retour à une glace synthétique ? Changement d'usage ? La réflexion sur l'avenir de l'Arche des Neiges reste ouverte. ■

*) Le CAUE d'architecture, d'urbanisme et de développement durable propose des conseils gratuits aux particuliers. Les communes ou intercommunalités peuvent y adhérer en versant une subvention. Il s'agit d'un projet financé par le CAUE et le Département du Cantal. Tél. 04 71 86 62 22. E-mail : contact@caue-cantal.fr



24

MAGAZINE

Attirer un architecte de renommée internationale dans le Cantal des années 1970 pour la construction de l'Arche des neiges, nom de baptême de la patinoire du Lioran.

L'Arche des neiges

Créée en 1966, Super-Lioran fait partie des stations de ski du Massif central. Les premières constructions ont été le bâtiment du téléphérique, le Sapin et le Tour Surné. Bien qu'offrant une grande capacité d'hébergement sur une faible surface et sa localisation dans un site particulièrement critique pour son impact sur le paysage et sa ressemblance avec les immeubles urbains. Le Conseil général décide en 1978, conscients de la variabilité de l'environnement, le Conseil général lance la construction d'un nouveau bâtiment multivalent qui abriterait une patinoire et une piscine. Par manque de financement, le projet de piscine intérieure est abandonné et remplacé par des toboggans aquatiques extérieurs. Seule la patinoire verra le jour avec une piste de glace synthétique permettant de transformer le lieu en

PATRIMOINE



Arche des neiges du Lioran d'été et d'hiver

Une salle polyvalente
Conscients de la variabilité de l'environnement, le Conseil général lance en 1978 la construction d'un nouveau bâtiment multi-actuel qui abriterait une patinoire et une piscine. Par manque de financement, le projet de piscine intérieure est abandonné et remplacé par des toboggans aquatiques extérieurs. Seule la patinoire verra le jour avec une piste de glace synthétique permettant de transformer le lieu en

Un bâtiment qui souffre
L'Arche des neiges a été conçue à l'origine pour être utilisée comme salle polyvalente. Mais, au fil des années, le bâtiment a subi de nombreuses dégradations. Le toit, en particulier, est en mauvais état et nécessite des réparations importantes.

Un bâtiment qui souffre
L'Arche des neiges a été conçue à l'origine pour être utilisée comme salle polyvalente. Mais, au fil des années, le bâtiment a subi de nombreuses dégradations. Le toit, en particulier, est en mauvais état et nécessite des réparations importantes.

L'Arche des Neiges du Lioran, un joyau architectural contemporain

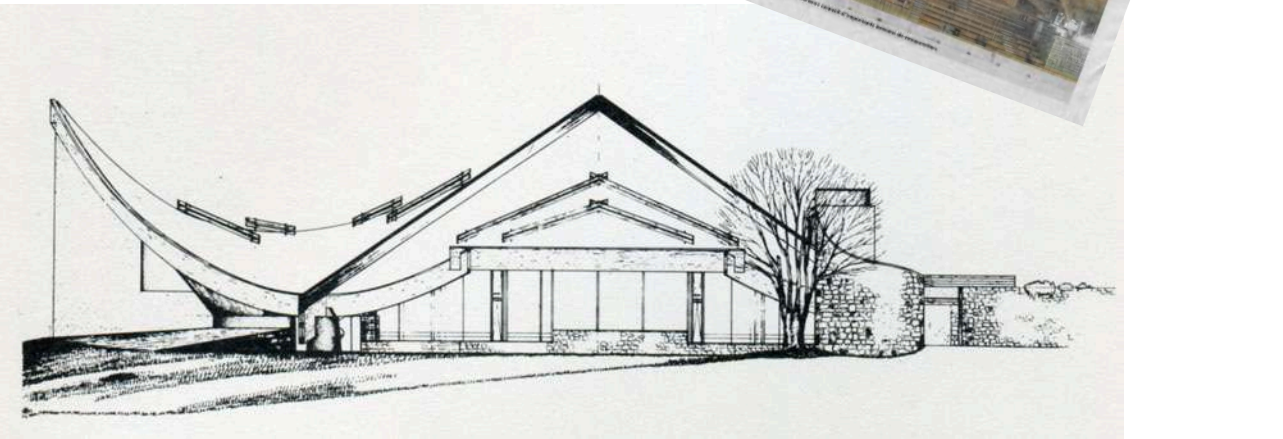
Pour venir un architecte de renommée internationale au beau milieu du Cantal dans les années 1970, c'est l'exploit réalisé par le Conseil général de l'époque à travers la construction de l'Arche des Neiges, nom de baptême de la patinoire du Lioran. Une visite guidée du bâtiment a été proposée par le CAUE (*) du Cantal avec le soutien de la Drac dans le cadre des Journées nationales de l'architecture.

Un bâtiment qui souffre
L'Arche des neiges a été conçue à l'origine pour être utilisée comme salle polyvalente. Mais, au fil des années, le bâtiment a subi de nombreuses dégradations. Le toit, en particulier, est en mauvais état et nécessite des réparations importantes.

L'Arche des Neiges du Lioran, un joyau architectural contemporain

Pour venir un architecte de renommée internationale au beau milieu du Cantal dans les années 1970, c'est l'exploit réalisé par le Conseil général de l'époque à travers la construction de l'Arche des Neiges, nom de baptême de la patinoire du Lioran. Une visite guidée du bâtiment a été proposée par le CAUE (*) du Cantal avec le soutien de la Drac dans le cadre des Journées nationales de l'architecture.

Un bâtiment qui souffre
L'Arche des neiges a été conçue à l'origine pour être utilisée comme salle polyvalente. Mais, au fil des années, le bâtiment a subi de nombreuses dégradations. Le toit, en particulier, est en mauvais état et nécessite des réparations importantes.







Enfants du Patrimoine et Journées Européennes du Patrimoine

- A la demande de la commune d'Arpajon-sur-Cère et de sa médiathèque le CAUE a proposé plusieurs temps forts pour les Enfants du Patrimoine et les Journées Européennes du Patrimoine : un atelier avec les élèves du centre social, une visite du patrimoine de la commune et une exposition sur le thème "Burons, histoire et Architecture".
- En complément la commune de Montsalvy a bénéficié, toujours dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, de la projection du film "Les Initiateurs, 7 CAUE en Massif Central" financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre d'un programme européen (2014-2020). Cette exposition vidéo propose un voyage inspirant en Massif central. A la manière d'un documentaire, six films d'une dizaine de minutes dressent le portrait de territoires ruraux en manque d'attractivité.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

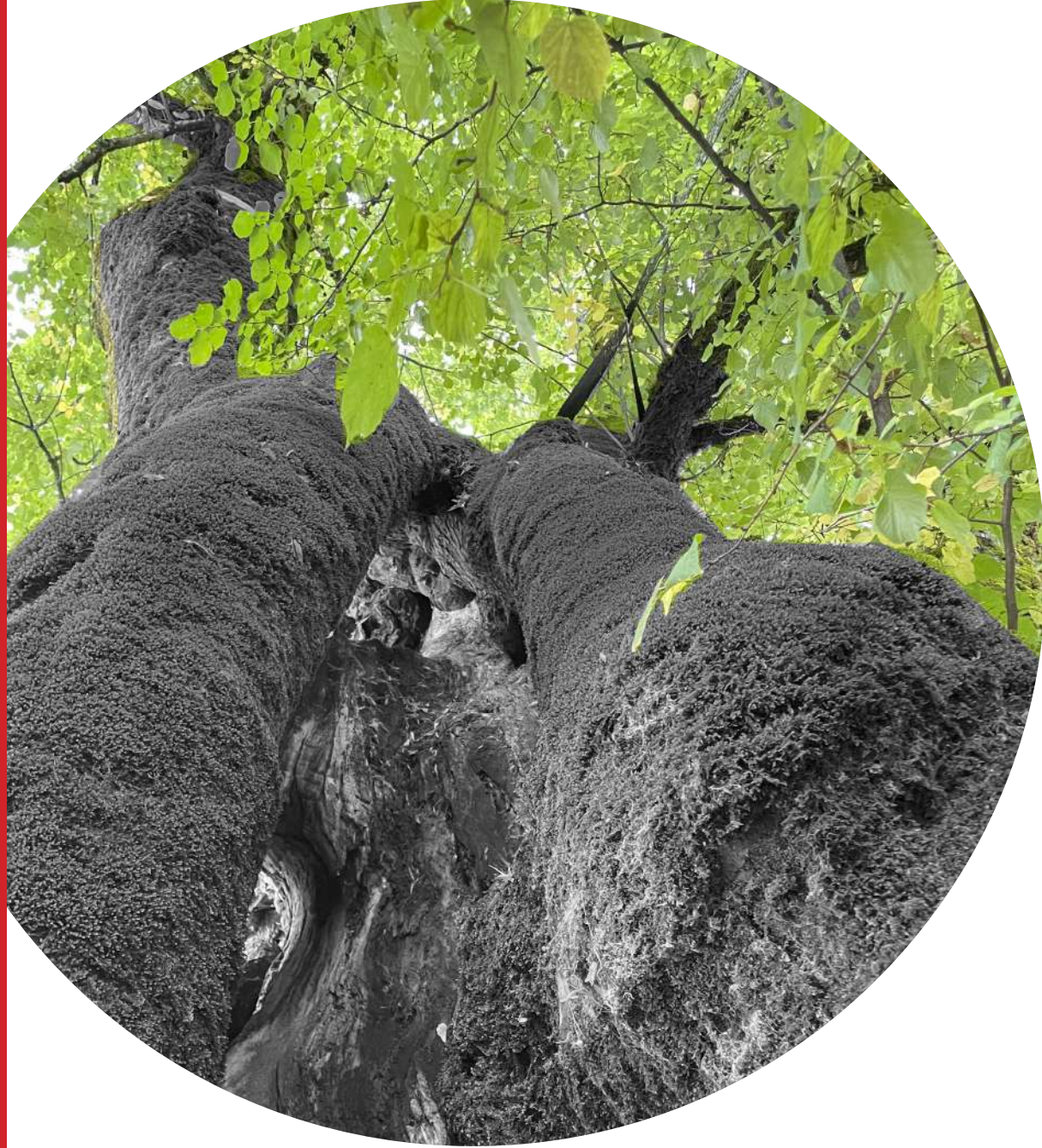
Projets et actions soutenues par la
DRAC Auvergne Rhône Alpes

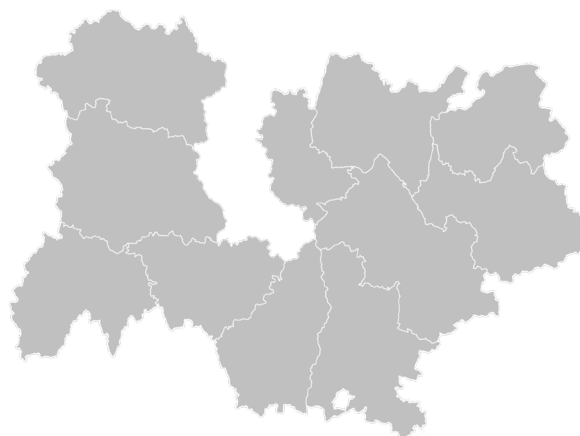
[Image 21] Atelier adultes et enfants
CCAS Arpajon-Sur-Cère

[Image 22] Visite du patrimoine de
la commune
Arpajon-Sur-Cère

[Image 23] Exposition vidéo "Les
Initiateurs"
Montsalvy

MUTUALISER





\ L'UNION REGIONALE DES CAUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui fédère les 11 CAUE de la nouvelle grande région. Créée en 2016, elle fonctionne de manière souple et collective.

Joël BAUD GRASSET, Président du CAUE de Haute Savoie et de la FNCAUE pilote cette structure en tant que Président, Jocelyne GLACE LE GARS Présidente du CAUE du Puy-de-Dôme et Clotilde FOURNIER Présidente du CAUE de l'Ain sont Vices-Présidentes, Gilles COMBELLE, Président du CAUE du Cantal assure les fonctions de Trésorier, Fabrice LARUE Président du CAUE de la Drôme est Secrétaire.

L'URCAUE est financée par les cotisations de ses membres, des subventions pour des actions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et des contributions de la fédération nationale des CAUE.

- Réunions des directeurs en présentiel et en visio.
- Réunions des présidents en présentiel et en visio.
- Séminaire des CAUE le 4 juillet 2022 à l'hôtel de Région à Lyon
- Itinérance régionale de l'Ode à l'arbre était dans le Cantal dimanche 2 octobre 2022 pour une sieste Musicale sous le tilleul de Saint Simon.



[Image 24] Séminaire des équipes
Lyon - 4 juillet 2022



[Image 25] Ode à l'arbre
Sieste musicale à Saint Simon

\ LE RESEAU NATIONAL DES CAUE, LA FEDERATION

La Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par les Présidents.

Pour le réseau, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation, de mutualisation et de production stratégique et opérationnelle. Elle organise dans ce cadre des manifestations nationales telles que les universités d'été ou encore des ateliers thématiques et groupes de travail.

La Fédération a pour objet de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Un important travail de veille juridique et réglementaire est mené en permanence sur l'ensemble des projets de loi impactant de près ou de loin les CAUE. La Fédération porte la voix des CAUE dans les concertations nationales autour des grands enjeux du cadre de vie, notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration des lois.

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Elle développe des partenariats, organise des rencontres.

- Réunions de la Commission Technique Permanente (CTP). Composée de directeurs elle représentante les régions et sollicite la contribution du réseau. Des groupes de travail se réunissent autour de plusieurs thématiques. Émilie Bernard est membre de la CTP.
- Archistoire, programme coproduit par le CAUE du Var et l'agence 9B+ avec le soutien de la FNCAUE. L'année 2022 a été l'occasion pour le CAUE du Cantal de présenter aux partenaires et aux collectivités cet outil innovant au service des territoires. Un premier parcours verra le jour sur la commune de Pleaux à l'été 2023.

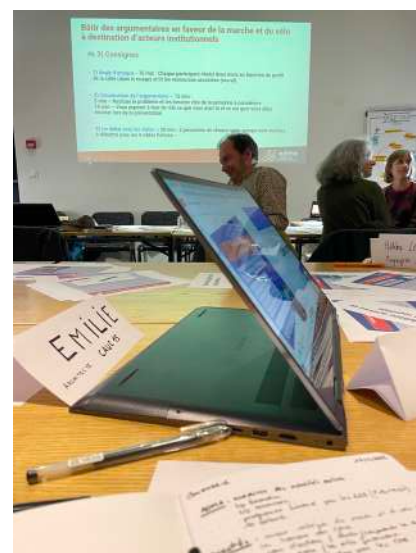
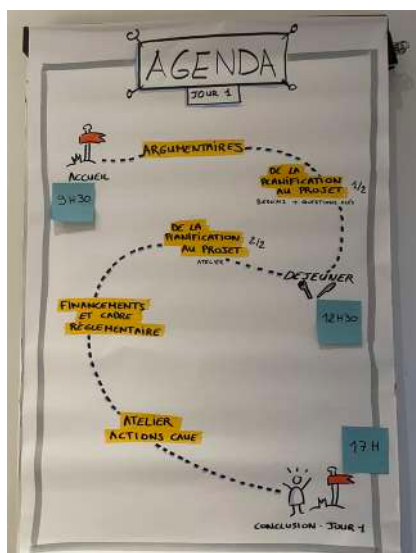


- Assemblée Générale :

Le 15 juin 2022, le CAUE du Cantal et son président, Gilles Combelle ont participé à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des CAUE en présence de Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

- Séminaire, de sensibilisation et de travail collaboratif autour des mobilités actives (marche et vélo) les 17 et 18 novembre à Lyon dont l'objectif était de mettre à disposition des personnels des CAUE des savoirs, des grilles de compréhension et un cadre d'échange sur les aménagements, la planification, les ressources techniques et financières pour promouvoir l'usage de la marche et du vélo dans les actions auprès des collectivités et des usagers notamment.

[Images 26-27-28] Formation ADMA Lyon - 17 et 18 novembre 2022





**Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
du Cantal**

19 av. de la République, 15000 Aurillac
04 71 48 50 22 | contact@cauecantal.fr | www.cauecantal.fr